

## CONSEIL GÉNÉRAL

*Extrait*

RÉUNION DU 18 NOVEMBRE 2002

*E. n° 1*

### RAPPORT DU PRÉSIDENT

**OBJET :** Espaces naturels sensibles du Calvados  
Extension de deux zones de préemption

Le présent rapport concerne deux demandes d'extension de zone de préemption, au titre de la taxe départementale des espaces naturels sensibles :

- l'une concerne celle de la vallée du Dan, créée par délibération du 12 novembre 1990 à BIEVILLE-BEUVILLE et concerne dix-sept parcelles sises à BLAINVILLE-sur-ORNE, cadastrées section AI n° 2 et 418, section AK n° 1, 2, 3, 4, 5, 34, 35, 36, 37 (pour partie), 38, 40, 41, 42, 43 et 45.

Cette extension d'une superficie de 57ha 75a porte à 75ha 75a la surface totale de cette zone.

Le Conseil municipal de BLAINVILLE sur ORNE a délibéré favorablement le 13 septembre 2001, compte tenu de l'intérêt environnemental de la vallée du Dan.

- l'autre concerne celle de la vallée de la Mue à THAON, créée par délibération du 7 février 2000. Elle s'applique à dix-sept parcelles sises à BASLY, cadastrées section B3 n° 678, 679, 680, 681, 682, 683, 684a, 685, 686, 687, 688, 689, 690, 692, 1053 et 1054.

Cette extension, d'une superficie de 10ha 67a 22 ca porte à 39ha 67a 22ca la surface totale de cette autre zone.

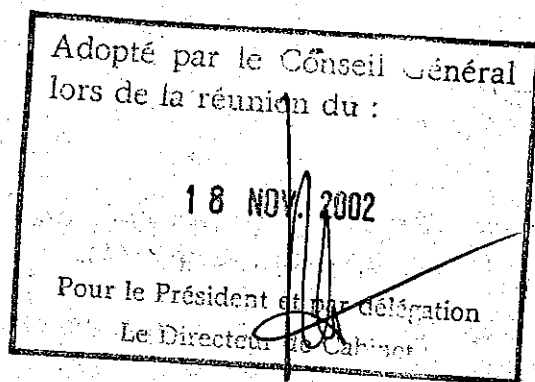
Le Conseil municipal de BASLY justifie sa demande par souci de préserver l'environnement paysager de l'église romane de THAON.

.../...

Après en avoir délibéré, je vous propose de bien vouloir approuver l'extension de ces deux zones de préemption, dont les périmètres figurent aux plans annexés au présent rapport.

*Anne d'Ornano*

Anne d'ORNANO



Le présent acte, certifié conforme est  
exécutoire à compter du : 21 NOV. 2002  
Pour Madame le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Le Directeur de l'Environnement  
et de l'Espace Rural  
Thierry MASSON



